

Deuxième syndicat agricole représentatif français, la Coordination Rurale formule dès que nécessaire des propositions et se positionne au quotidien sur les sujets agricoles. Le syndicat souhaite apporter le point de vue des agriculteurs sur les quatre grands thèmes proposés par le grand débat. Cette feuille de route reprend des propositions formulées par le monde agricole pour redynamiser nos territoires ruraux et avec eux nos exploitations agricoles.

### La fiscalité et les dépenses publiques

*Principaux impôts payés par le monde agricole : IR, voire IS, CSG-CRDS, TFNB (Taxe Foncière sur le Non Bâti), TFB (Bâti), Taxe d'habitation, voire IFI (ex : Noirmoutier).*

#### Pour tous :

- ✓ Instauration d'une limitation fiscale **afin que les revenus résiduels mensuels après impôts demeurent supérieurs ou égaux au seuil de pauvreté** (60 % du revenu médian ou 1 026 € mensuel).
- ✓ **Publication des revenus courants avant impôts (RCAI) et APRÈS CHARGES SOCIALES** par les comptes de la Nation ; comme pour les salariés (ne concerne aujourd'hui que les revenus des agriculteurs en individuel).
- ✓ **Détaxation totale du carburant pour les agriculteurs.**

#### Pour les jeunes installés :

- ✓ l'insertion de la **maternité au sein de la liste des circonstances exceptionnelles** pouvant justifier la non-réalisation d'actions ou d'engagements prévus au Plan d'entreprise (PE).
- ✓ **Transformation de l'exonération de la TFNB -5 ans-** sur les terres en location **en un avoir** au profit des jeunes installés afin qu'ils n'aient plus à réclamer leur dû auprès des propriétaires, qui souvent ne comprennent pas qu'ils doivent la reverser.
- ✓ **Fin du remboursement de la DJA** (Dotation Jeune Agriculteur) dès lors qu'ils respectent la durée d'engagement exigée.

#### Pour les conversions en bio :

- ✓ **Idem, en plus de la généralisation de l'exonération de la TFNB** à l'ensemble des communes (aujourd'hui au choix des communes).

#### Pour les retraités :

- ✓ **Majoration de la retraite si le foncier est mis en location à un jeune** qui s'installe.
- ✓ **L'encouragement du recours au dispositif « crédit-transmission »** : substitution partielle du cédant à la banque par un acte authentique et non une location avec option d'achat,
  - Réduction de l'apport minimum initial de l'acheteur à 30 % du prix total (contre 50 % actuellement) ; crédit porté jusqu'à 70 % du prix total, par le cédant.
  - Augmentation de la durée maximale de remboursement : 15 ans contre 12 actuellement.
  - Augmentation du seuil actuel du crédit d'impôt pour le cédant : 75 % (au lieu de 50%) maintient du plafond annuel de 10 000 € pour une personne seule et 20 000 € pour un couple, qu'il s'agisse d'un nouvel installé ou pas, contre 50 % actuellement.
  - Renforcement des garanties en cas de défaillance, voire décès du repreneur.
- ✓ **Augmentation de l'abattement des droits de donation** ; maintien du traitement différencié pour le foncier, si bail à long terme, avec abattement de 75 %, mais plafond à passer de 101 K€ à 150 K€ !

#### Pour l'investissement foncier :

- ✓ **Suppression du statut d'ESUS** (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale), **ouvrant droit à un crédit d'impôts de 25 %** pour l'acquisition de parts de foncier souvent coopérative ; l'investissement foncier n'est pas à risque contrairement aux FCPI.

- ✓ Mise en place de Sociétés de Financement de l'Installation en Agriculture (SOFIA) : composées d'agriculteurs en phase d'installation, d'investisseurs privés fiscalement intéressés et de collectivités locales concernées.
  - Accession progressive à la propriété en rachetant les parts des autres associés, la valeur de ces parts ne pouvant pas augmenter par rapport à leur valeur initiale afin de faciliter leur acquisition pour l'agriculteur,
  - Conservation continue de la majorité des droits de vote au sein de la SOFIA par les exploitants agricoles afin de garder la maîtrise du foncier,
  - Accord d'un crédit d'impôt aux investisseurs en fonction des sommes apportées et sous condition de conservation des parts pendant une durée minimale,
  - Rachat progressif de parts aux autres associés par l'exploitant.
- ✓ **Favoriser l'accès au foncier par des prêts bonifiés**
  - + Hyper bonification des prêts sans aucun plafond pour les jeunes.

#### En comptabilité :

- ✓ **Report fiscal de la variation de stock positive** (cheptel reproducteur essentiellement, plantation) **à la liquidation, ou transmission, de la société, avec abattement forfaitaire à prévoir** (comme pour l'imposition des plus-values sur placements).
- ✓ Au même titre que l'épargne de précaution, **possibilité de passer en charge le remboursement anticipé de prêts** afin de désendetter les exploitations.
- ✓ **Exonération de la TVA immobilière** pour des biens restés dans le patrimoine privé si vente globale à un jeune.

#### Pour la création d'emplois :

- ✓ **Expérimentation de la TVA sociale** en agriculture **pour remplacer les cotisations sociales** (baisse des coûts de production pouvant favoriser l'embauche) **et afin de taxer les importations**. L'agriculture est le seul secteur où les producteurs « subissent » les prix de vente !
- ✓ **Cumul de l'ACRE avec l'exonération dégressive de cotisations MSA** pour les jeunes installés en agriculture ayant des revenus inférieurs au plafond annuel de la sécurité sociale.
- ✓ Valorisation de la transmission du savoir par **des contrats aidés à 80 %** pour les jeunes démarrant dans l'agriculture (**en exploitation ou en service de remplacement**). De nombreuses offres d'emplois existent mais les profils des candidats ne conviennent pas, tellement le métier s'avère aujourd'hui technique et précis.

#### Pour le pouvoir d'achat :

- ✓ Revalorisation des retraites **agricoles** afin qu'elles **ne puissent plus être inférieures au seuil de pauvreté** et qu'elles atteignent *a minima* 85 % du SMIC net (soit aujourd'hui 1043,28€).
- ✓ **Calcul du RSA en fonction du revenu disponible**, sans tenir compte des biens en propriété (habitation principale), ni de l'épargne, laquelle ne peut se constituer qu'avec des revenus !

## La transition écologique

- ✓ Instaurer l'**EXCEPTION AGRICOLE** pour inciter les autres pays à **des pratiques plus vertueuses** et **pour protéger les producteurs français et européens contre une concurrence déloyale**.
- ✓ **Aides pour la plantation et l'entretien de haies, le nettoyage des rivières et des chemins de campagne, l'aménagement pour abreuvement des animaux à partir des rivières...** en lien avec des personnes relevant de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) **sur les budgets du Ministère de la Transition Écologique**. Généralisation de ce qui se fait avec les sociétés de bassins versants.
- ✓ Bien-être animal au champ : **fourniture de grilles de sol à poser sur les pâtures, financées par le Grand plan d'investissement** - de telle sorte que l'herbe pousse entre - en support des abreuvoirs ou râteliers à foin afin de ne plus voir les animaux dans la boue.

- ✓ **Reconnaissance « financière » du partage d'expérimentations réussies par des agriculteurs** en termes de conservation des sols ou de pratiques « agro-écologiques » : chèques formation, journées de remplacement... Les « chercheurs » qui se déplacent sont bien rémunérés alors que leurs essais ne portent pas forcément sur les mêmes territoires.
- ✓ **Aide administrative pour l'homologation des nouveaux produits de bio-sécurité** développés par des agriculteurs.
- ✓ **Reconnaissance de l'équilibre nécessaire entre écologie et économie** par les organisations de défense de la nature et **validation rapide par le Conseil Régional ou National Scientifique de Protection de la Nature**. Exemple : les choucas sont une espèce protégée, non menacée ; une femelle fait 4 à 7 petits par an (Le Finistère compterait 100 000 couples aujourd'hui!) et leur multiplication se répercute sur les dégâts occasionnés aux cultures (coûts évalués en 2016 : 300 000 € en Finistère, quid aujourd'hui ?). La multiplication des tirs, proposée localement par toutes les instances (DDTM, LPO, Bretagne Vivante..), doit être validée avant les mises en cultures ! Il en est de même **pour le loup et d'autres espèces (sanglier...) qu'il faut réguler !**

## La démocratie et la citoyenneté

- ✓ Encourager le **vote électronique** si et seulement si, celui-ci est contrôlé notamment via les adresses IP afin de s'assurer qu'il s'agit bien d'un vote personnel. Blocage **dès 5 votes depuis une même adresse IP**.
- ✓ Rendre la **négociation collective et la représentation des employeurs de main-d'œuvre** agricole démocratique en permettant un pluralisme syndical.
- ✓ **Établir des règles de représentativité pour les associations** qui siègent en commissions nationales : les syndicats répondent à des critères stricts (élections, publication des comptes...) alors qu'on ne sait pas toujours qui représentent ces associations et avec quels financements.

## L'organisation de l'État et des services publics

- ✓ Imposer la présence **dans chaque inter-communalité rurale** de représentants de la profession agricole (2) nommés par les chambres d'agriculture, **pour suivre les dossiers SAGE, PLU, SCOT, PAT...**
- ✓ Maintien d'un service de **transport scolaire** proche des exploitations et mise en place de transports **pour l'accès aux activités extra-scolaires** (musique, sport, dessin...).
- ✓ **Garantie d'un meilleur accès à Internet** et à la **réception des appels sur les portables** dans les zones rurales.